



Monsieur le Directeur de l'Administration
Pénitentiaire,

Depuis plusieurs années l'administration centrale s'est révélée être dans l'incapacité de gérer une mobilité sans la vigilance et le contrôle des organisations syndicales soucieuses de l'intérêt général et attachées au service public et l'égalité de traitement des fonctionnaires.

Au moment même où les Commissions Administratives Paritaires disparaissent l'administration pénitentiaire décide d'écarter tout critère objectif de mobilité et de faire reposer la mobilité géographique sur des CV et lettres de motivations laissées à la libre et entière appréciation des DSPIP et/ou DISP. Savez- vous quelles charges de travail accaparent aujourd'hui l'ensemble de la filière, n'est ce pas là le signe évident de la méconnaissance de la filière voire l'affichage du mépris que vous leur portez ?

Depuis plusieurs mois maintenant les personnels se trouvent insécurisés quant aux règles qui vont régir la mobilité au sein de votre administration, durée minimale d'affectation sur un poste, durée maximale, modalités de candidature ...

Monsieur le directeur la vision de la fonction publique où les chefs choisissent les « bons collaborateurs » n'est pas digne du service public que les agents pénitentiaires défendent au quotidien. La mise en concurrence malsaine des agents et des services ne grandira pas l'administration pénitentiaire et ne fera qu'accroître les risques psychosociaux.

Comment expliquer que PERSONNE ne soit en capacité de savoir comment va se dérouler la CAP de 2020 alors qu'elle devrait débuter dans tout juste un mois ? Comment est il possible qu'aucun cadre de notre institution ne soit en capacité de répondre à nos légitimes interrogations sur cette mobilité?

Comment est il possible de parler d'attractivité du métier lorsque les jeunes professionnels à peine entrés dans notre administration voient les règles de mobilité balayées d'un revers de main ?

Monsieur le Directeur, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer à l'aune des retours des terrains, les modalités de mutation que vous vous apprêtez à mettre à mal.

A Bordeaux
Le 13/01/2020

Les personnels du SPIP 33 Bordeaux